

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 8 juillet 2024 à 20h00.

Sont présents: Donald Dubé, Christian Beaulieu, Gilles Saint-Pierre, Ghislain Blais, France Michaud et Carl Desrosiers.

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie maire. Est aussi présente Marie-Paule Cimon, greffière-trésorière. 7 personnes présentes dans la salle.

### Ouverture de la séance

#### 2024-123 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

#### 2024-124 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

### Correspondance citoyenne : Danis Ouellet – Remblais de fossé

#### 2024-125 Autorisation de fermer le fossé

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Danis Ouellet à procéder à la fermeture du fossé entre le 19 et le 21 avenue du Versant, selon les dispositions prescrites par le directeur des travaux publics. M. Ouellet endosse la responsabilité du bon fonctionnement de l'écoulement des eaux.

#### 2024-126 Accepter les comptes du mois de juin 2024

La liste des comptes du mois de juin est classée aux archives à la section *Ressources financières* sous le numéro **05-301** et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de juin au montant de 219,924.29\$ incluant Les aménagements Lamontagne 23,448.29\$ et Pro-Lou Couvreur 3,202.05\$ et en autorise le paiement.

#### 2024-127 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 214,300\$ qui sera réalisé le 15 juillet 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Valérien souhaite emprunter par billets pour un montant total de 214 300 \$ qui sera réalisé le 15 juillet 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2018-311	102 100 \$
2017-304	112 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2017-304, la Municipalité de la paroisse de Saint-Valérien souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 juillet 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2025.</b>	<b>23 800 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>25 000 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>26 100 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>27 400 \$</b>	
<b>2029.</b>	<b>28 800 \$</b>	<b>(à payer en 2029)</b>
<b>2029.</b>	<b>83 200 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2017-304 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 juillet 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée avec dispense de lecture.

#### **2024-128 Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture : 8 juillet 2024      Nombre de soumissions : 2

Heure d'ouverture : 14 h      Échéance moyenne : 3 ans et 10 mois

Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec

Montant : 214 300\$      Date d'émission : 15 juillet 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Valérien a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 juillet 2024, au montant de 214 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

23 800\$	4,55000 %	2025
25 000\$	4,45000 %	2026
26 100\$	4,40000 %	2027
27 400\$	4,40000 %	2028
112 000\$	4,40000 %	2029

Prix : 98,29400

Coût réel : 4,90755 %

2- CAISSE DESJARDINS DE NEIGETTE ET MITIS-OUEST

23 800\$	5,01000 %	2025
25 000\$	5,01000 %	2026
26 100\$	5,01000 %	2027
27 400\$	5,01000 %	2028
112 000\$	5,01000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,01000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Valérien accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 15 juillet 2024 au montant de 214 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2018-311 et 2017-304. Ces billets sont émis au prix de 98,29400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée avec dispense de lecture.

**2024-129 Renouvellement – Contrat MTQ pour l'entretien hivernal du 4<sup>e</sup> Rang**

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve le marché proposé pour la saison 2024-2025 et ajusté pour les années 2 et 3, pour un contrat ferme de 3 ans, et autorise M. Robert Savoie, maire, à signer le contrat au nom de la municipalité de Saint-Valérien.

**2024-130 Vente du 126, 6<sup>e</sup> Rang Ouest**

2 offres ont été déposées : Philippe Hémar 15,101\$, Grégoire Jacob 18,000\$.

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de M. Grégoire Jacob au montant de 18,000\$ pour la propriété du 126, 6<sup>e</sup> Rang Ouest, bâtiments et terrain, et d'autoriser la vente, le tout tel que vu et sans aucune garantie. Le maire, M. Robert Savoie, est autorisé à signer le contrat au nom de la municipalité de Saint-Valérien.

**2024-131 Enceinte multi-sports intergénérationnelle – Soumission aménagement paysager et autorisation travaux**

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser les travaux relatifs au projet, et d'accepter la soumission de Paysagistes BSL inc. au montant de 21,615.30\$ taxes incluses pour la fourniture et l'installation d'arbres et arbustes.

**2024-132 Fermeture du Centre Communautaire du 19 au 23 juillet**

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture complète du centre communautaire du 19 au 23 juillet 2024 pour vacances.

**Correspondance générale :**

**2024-133 Appui – projet Villages animés**

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'appuyer l'OBNL Festibus dans son projet de Villages animés.

**2024-134 Rémunération additionnelle**

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 90\$ à Carl Desrosiers pour 3 présences au Comité Services de proximité.

**Période de questions**

La levée de la séance est proposée à 20h45 par France Michaud et acceptée à l'unanimité.

---

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

---

Robert Savoie, maire

Je, Robert Savoie, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2024, tenue à la salle du conseil, 181, route Centrale, à 20h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

\_\_\_\_\_.

---

Maire

---

Date